

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que, bien que les ventes de céréales aient été assez bonnes l'année dernière, les prix du blé ont été plus bas qu'ils ne l'avaient été depuis dix ans. Les prix de l'avoine ont été plus bas qu'ils ne l'avaient été depuis 20 ans, et ceux de l'orge, plus bas, à une exception près, qu'ils ne l'avaient été depuis 10 ans. L'indice des prix agricoles qui figure à la page 133 de la revue économique qu'on a déjà mentionnée au cours du débat montre que sur la base d'un indice de 100 en 1961, le prix des produits agricoles était passé à 117 en 1966. Mais à la fin de 1971, il était redescendu à 112,5. On constate aussi que le coût des denrées et services nécessaires à la production agricole a augmenté de 30 p. 100 au cours de la même période. Dans ces conditions, les agriculteurs vont, naturellement, se jeter sur tout programme qui pourrait leur offrir quelque assistance. Mais je les préviens, une fois encore, qu'ils feraient mieux de lire les petits caractères. Si le programme se fonde sur les principes du rapport que j'ai cité, cela va être un désastre. Ce programme va établir un service de gestion agricole, un service de conseillers, un programme de transfert des terres et un service de plaintes. Autrement dit, le gouvernement fédéral va intervenir dans l'achat et dans la vente de terres. Je dirais que sa tâche n'est plus maintenant que celle d'un agent de relations publiques qui essaie de vendre sa politique.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous essayez de m'avertir que mon temps de parole est écoulé. J'ai encore bien des observations à faire, et j'espère avoir l'occasion de les faire plus tard.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je tenais d'une façon particulière à participer à ce débat sur le bill C-5, qui tend à modifier la loi sur le crédit agricole et à permettre aux agriculteurs d'emprunter plus facilement lorsque ces prêts sont nécessaires.

Je représente une région qui compte un nombre important de producteurs assez diversifiés. Les ayant rencontrés assez souvent, je puis exprimer en leur nom leurs désirs et faire connaître leurs besoins au gouvernement.

Je voudrais traiter du bill à l'étude d'une façon positive. Il me serait facile d'être très pessimiste vis-à-vis de la situation de l'agriculture. Aujourd'hui, nous devons quand même faire des comparaisons et reconnaître que, depuis quatre ans,—je dis depuis quatre ans, étant donné que j'ai le plaisir de siéger à la Chambre depuis quatre ans,—des efforts et des projets ont été réalisés.

Si je tentais de faire croire aux producteurs que la situation est devenue suffisamment bonne pour qu'on se permette de ne rien présenter, de se limiter à conserver ce que nous avons, je pense que je manquerais alors à mon devoir.

Nous devons quand même reconnaître que le gouvernement a résolu une situation très difficile en ce qui a trait aux producteurs de l'Est, et que certaines mesures ont permis aux producteurs de blé de l'Ouest de se trouver dans une situation bien meilleure que celle qu'ils connaissaient il y a trois ans.

Nous devons aussi reconnaître qu'une politique de subventions aux éleveurs de porcs a été très appréciée dernièrement.

Dans le bill C-5, on parle de certains avantages pour le producteur d'aujourd'hui. On parle d'accroître les possibilités de prêts, qui seront portés à \$100,000 comme plusieurs députés l'ont dit. Quant au personnel de la Société, on a pensé que ces fonctionnaires seraient suffisamment

compétents pour s'occuper d'un programme de transfert de terres ou d'achat des fermes.

Aussi, dix millions de dollars de plus pour ces prêts sont de nature à améliorer le sort de ceux qui veulent continuer à travailler dans cette industrie.

• (1640)

Le fait de permettre aux jeunes de 18 ans d'obtenir des prêts est aussi une mesure très valable. Je crois surtout que se limiter à faciliter des prêts aux producteurs serait une erreur monumentale.

Je crois que pour être très positifs, nous devons accepter les recommandations ou les propositions du bill C-5. Mais nous devons également considérer les bénéficiaires qui restent à un producteur après ses récoltes. Se limiter à faciliter ces prêts, c'est peut-être, dans l'esprit de certains, continuer à prolonger l'agonie de certains agriculteurs.

A mon sens, cette mesure est très importante. Mais comment pourrions-nous adopter d'autres mesures qui permettront à chaque producteur d'aller chercher un revenu net qui lui permettra non seulement de rembourser son prêt et l'intérêt, mais aussi de connaître un progrès qui l'encouragera à demeurer sur sa terre et encouragera également le fils à remplacer le père qui, à un certain âge, doit abandonner les affaires. Je crois que, dans ce domaine, le gouvernement doit travailler de concert avec tous les députés pour trouver une politique qui favorisera une meilleure mise en marché des produits agricoles.

Nous avons, au cours des deux dernières années, étudié longuement le bill C-176, qui prévoyait l'établissement d'offices de commercialisation des produits de ferme. J'ai personnellement cru à cette loi, et je crois toujours que c'est de cette façon que non seulement les provinces, mais aussi tous les producteurs, pourront en bénéficier. Ainsi, ils pourront connaître une expansion qui leur permettra de rembourser leurs emprunts.

Ainsi, nous pourrions faire bénéficier les producteurs de cette nouvelle loi qui, encore une fois, est sûrement souhaitable.

Mais l'important, pour tout producteur, c'est d'avoir une mise en marché ordonnée qui pourra garantir des prix suffisants. On aura beau présenter des amendements visant à faciliter des prêts aux jeunes agriculteurs, afin de leur permettre de se lancer dans cette industrie, mais on ne pourra jamais les intéresser, tant que nous n'aurons pas réussi à garantir des prix convenables pour chaque produit agricole.

De quelle façon? Bien, je crois que c'est par des mesures telles que le bill C-176. Et je pense que nous devons inviter le gouvernement à faire diligence vis-à-vis de la commission nationale qui a été nommée pour sensibiliser les provinces aux difficultés qu'elles connaissent dans le domaine agricole. Bien sûr, il n'est pas toujours facile de réunir les provinces à la même table et de leur faire accepter un contingentement de production équitable pour chacune. Mais je crois que nous ne pourrions réaliser des progrès valables si nous ne réussissons pas à amener ces provinces à une même table avec le gouvernement fédéral, afin d'adopter les mesures qui s'imposent.

Il y a cinq ou six mois, j'ai demandé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) s'il songeait à la création d'un nouveau ministère d'État attaché à l'agriculture.

Sans vouloir dévaluer aucunement la compétence de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson), je crois que, compte tenu des complexités, des difficultés et des différences marquées dans l'agriculture à travers le pays,